LANMEUR lien

INFOS Bulletin municipal

Mairie de Lanmeur
Tél. 02 98 67 51 26
fax 02 98 78 81 40
mairie@lanmeur.fr
www.lanmeur.fr

MARS 2025
N°101

SOMMAIRE

COMITÉ DE RÉDACTION

Mairie : 02 98 67 51 26
Fax 02 98 78 81 40
mairie@lanmeur.fr
www.lanmeur.fr

Gaëlle LE COZ

Christian MORIAMEZ

Anne QUENEA

Ludovic COSQUER

Morgane ROUSVAL-DILASSER

Valérie LE JEUNE

Fabienne MAZE

Catherine RANNOU

Yvon DENIS

Julie LEMETTRE

Jacky KOCH

Mise en page
ULAMIR-CPIE

Pour envoyer vos articles :
ulamir@ulamir.com

EDITO

Le mot du Maire 3

VIE COMMUNALE

Résultats du contrôle sanitaire des eaux 4
Infos pratiques et permanences 5/7
Rappel de la réglementation des clôtures 8
Boîte à livres 8
Etat civil 9
L'hiver, poème de résidents de La Vallée 10
Le concours de Miss Grand mère 2025 11
Agenda 12
Activités Municipales de Loisirs 13
Ecole des 4 Vents 14
Le Club des séniors de Lanmeur 17
APEL OGEC Notre Dame de Kernitron 18

INFOS RÉFLEXIONS

MARS BLEU 20

VIE ASSOCIATIVE

Cyclos randonneurs du Trégor 21
L'amicale de galoche sur billot 21
Le groupe patrimoine de l'ULAMIR-CPIE 22
Arts ty Kernitron 23
Le club de GRS 24
Terre d'Espoir 24
Fudoshin Karaté Do Trégor 25

LES CONSEILS MUNICIPAUX 27/31

LE MOT DU MAIRE

INFORMATION PÔLE MÉDICAL

Suite aux échanges avec les professionnels du pôle de santé,

Je tenais à vous informer de la décision prise lors de leur assemblée générale et validée en conseil municipal.

En 2012, par un bail emphytéotique signé avec le centre hospitalier, la commune devient propriétaire du bâtiment de l'ancienne maternité, lui permettant ainsi de faire des travaux conséquents pour abriter le futur pôle de santé universitaire (PSU).

En accord avec les médecins, les paramédicaux, l'ARS, le projet prend forme, le dossier et le financement est entièrement porté par la commune.

En janvier 2013 le pôle de santé universitaire ouvre ses portes, en tant que propriétaire la commune signe un bail de 12 ans, et facture un loyer à l'association du PSU, couvrant les emprunts et l'entretien du bâtiment.

Depuis quelques mois des échanges ont eu lieu avec l'association du PSU, le bail touchant à sa fin au 1er mars 2025, une proposition de baisse du loyer de 30% leur est proposée.

L'association, en assemblée générale, décide de ne pas reconduire le bail avec la mairie, nous informant de sa volonté de reprendre à son compte le bail emphytéotique contractualisé avec l'hôpital.

Le conseil municipal a validé ce choix.

Depuis le 1 mars 2025 l'association des professionnels de santé devient donc totalement autonome dans l'investissement et la gestion du pôle de santé.

Cette résiliation entraînera de fait, un désengagement complet de la commune vis-à-vis du PSU.

Seul le parking contigu au fournil des arts reste propriété de la commune et sera mis à disposition, après un aménagement PMR, ambulances et taxis ;

La commune de Lanmeur est bien consciente de la richesse d'un tel équipement au service de la population, et souhaite que l'association des professionnels de santé continue dans l'esprit du projet initial, un regroupement de professionnels de santé, impliquant une pratique coordonnée, modèle de fonctionnement fondé sur les besoins de la population.

Je remercie tous les professionnels de santé de cette coopération menée dans une confiance réciproque et leur souhaite tous nos vœux de réussite et de maintien d'une telle offre de soins sur notre commune.

LA MAIRE

ANNE CATHERINE LUCAS

INFOS UTILES

DÉCHÈTERIE PEN AR STANG :

Horaires d'ouverture été :

lundi : 9h / 12h et 14h / 18h,
mardi : fermée
mercredi : 9h / 12h et 14h / 18h
jeudi : 9h / 12h et 14h / 18h
vendredi : 9h / 12h et 14h / 18h
samedi : 9h / 12h et 14h / 18h
L'hiver (du 15 octobre au 14 avril inclus), l'heure de fermeture passe de 18h à 17h.

POMPIERS :

18

GENDARMERIE :

17

CABINET MÉDICAL :

02 98 67 51 03

CENTRE SOCIAL ULAMiR-CPIE :

02 98 67 51 54

ADMR :

02 98 67 65 41
Service à la personne
Place Tanguy Prigent

CHAPELLE DE KERNITRON :

Ouverte de 9h à 19h

CRYPTE DE L' EGLISE :

Ouverte de 9h à 18h

BIBLIOTHÈQUE :

02 98 67 65 78

Horaires d'ouverture :
lundi : 16h30 / 18h30
mercredi : 10h / 12h et 16h / 18h30
vendredi : 10h / 12h
samedi : 10h30 / 12h et 16h / 18h

MAIRIE

02 98 67 51 26

Horaires d'ouverture :

8h30/12h et 13h30/17h30
Fermée le jeudi après-midi
Le samedi : 8h30/12h

sur RDV pour Mme le Maire et les adjoints

mairie@lanmeur.fr
www.lanmeur.fr

o RESULTATS DU CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE LANMEUR
MORLAIX-COMMUNAUTE-AN-DOUR

Prélèvement 00256784
Prélevé le : jeudi 05 décembre 2024 à 11h50

CONCLUSION SANITAIRE
Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

INFOS PRATIQUES ET PERMANENCES

o LE CONCILIATEUR DE JUSTICE
POUR LE CANTON DE PLOUIGNEAU
Mairie de Plouigneau
place de la mairie
29610 Plouigneau
Tél. 02 98 67 70 09

Permanences Mairie de Plouigneau :
Le 1er, 2ème et 3ème mercredi de chaque mois de 13h30 à 17h30.
Pour toutes demandes de rendez-vous, il convient de téléphoner à l'accueil de la Mairie de Plouigneau : 02 98 67 70 09.
Les courriers pour le conciliateur devront être adressés à la Mairie de Plouigneau à l'attention du conciliateur de justice ou par courriel à la Mairie de Plouigneau ou alors à l'adresse : grondinconciliateurdejustice@gmail.com

o SERVICE SOCIAL MARITIME
Monsieur Jean-Baptiste DHERBERCOURT, Assistant Social, pour le Service Sociale Maritime, assurera une permanence, sur rendez-vous, auprès des marins du commerce et de la pêche, les 2ème et 4ème jeudis du mois. De 10h15 à 12h15 et de 13h30 à 15h30.

Pôle Littoral et Affaires Maritime
11 Quai de TREGUIER
CS 27 836
29678 MORLAIX Cedex
Pour prendre rendez-vous merci de contacter le bureau de Brest au 02 98 43 44 93 ou par mail : brest@ssm-mer.fr

o HEOL AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT
L'équipe d'Heol a officiellement pris ses fonctions dans ses nouveaux locaux, au 47 rue de Brest à MORLAIX.

L'agence est ouverte aux particuliers uniquement sur RDV. Contact au 02 98 15 18 08 ou sur le formulaire sur notre site www.heol-energies.org

o LE RELAIS PETITE ENFANCE
Morlaix Communauté a pris une partie de la compétence petite enfance.
La halte-garderie itinérante Loustic Bian et le Relais petite enfance (RPE) sont des services communautaires.
Le relais est un service gratuit de proximité, où chacun, parent, professionnel et enfant, peut être informé, guidé et accompagné.

Parents
• Les modes d'accueil existants sur le territoire
• La liste des assistants maternels
• Les droits & devoirs du parent employeur ainsi que les aides
• Le projet d'accueil, contrat de travail...

Assistant maternel ou garde d'enfants à domicile
• La demande d'agrément, la professionnalisation, les droits & obligations
• Le contrat de travail, la convention collective, la rémunération...
• Des temps d'information et d'échanges autour des pratiques, des conférences et soirées à thème, des ateliers et des animations, la rencontre d'autres professionnels
• La mise à disposition d'une documentation spécifique, d'espaces de jeux et rencontres

Enfants
• Des temps d'éveil pour les jeunes enfants accompagnés d'un adulte (assistant maternel, garde à domicile, parent...)
• Un espace aménagé et sécurisé pour vivre des temps ludiques
• Un lieu de socialisation et de découvertes pour le tout-petit, un espace convivial de rencontre et d'échanges pour l'adulte qui l'accompagne

Les permanences
Le relais est itinérant.
A Lanmeur, Salle Steredenn sur RDV

Attention, pour des raisons de service, les plannings peuvent être amenés à changer ponctuellement.

Permanences téléphoniques - 02 98 88 17 34
• Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h
• Mercredi et vendredi de 13h30 à 17h

Rue Bodélio - ZAC de St-Fiacre Kergaradec
29600 Plourin-lès-Morlaix
02 98 88 17 34 - rpe@agglo.morlaix.fr

Toutes les permanences du RPE sont ouvertes à l'ensemble de la population du territoire de Morlaix Communauté.

o L'ADIL

S'informer avec l'ADIL (*Agence Départementale pour l'Information au Logement*).
L'ADIL est l'un des relais d'information le plus efficace et le mieux apprécié du public. Il offre un conseil personnalisé, neutre et gratuit, sur toutes les questions juridiques, fiscales et financières, relatives au logement et à l'habitat.
Permanence à la mairie de Lanmeur :
Les premiers mardis après-midi du mois de 13h45 à 15h30
RDV obligatoire actuellement. www.adil29.org et par téléphone au 02 98 46 37 38.

En effectif réduit durant l'été, l'ADIL suspendra ses permanences d'été dans les communes comme l'an passé du 15 juillet au 31 août. La permanence téléphonique sera bien sûr maintenue tout l'été aux horaires habituels, ainsi que les RV à Brest (à l'Agence brestoise de l'ADIL, 2 Rue du Vercors) et Quimper (à l'Espace Habitat, 49 Rue de la Providence).

o LE CIDFF DU FINISTÈRE

Le CIDFF du Finistère exerce une mission d'intérêt général confiée par l'État dont les objectifs sont de :

• Favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes
• Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes
• Lutter contre les violences sexistes et sexuelles

CIDFF du Finistère
5 rue Cronstadt
29200 BREST
(Accès PMR : 355 rue Jurien de Gravière) 02 98 44 97 47
contact@cidff29.fr Site : http://finistere.cidff.info/

o DROIT DU TRAVAIL

Hors unité territoriale de l'inspection du travail

Permanences à Morlaix :
Centre Multiservice, Mission locale, Rue Jean Caërou.

Le 3ème mardi du mois de 9h30 à 12h. (sur rendez-vous au 02 98 55 97 36)
Pour le secteur agricole : le 2ème mardi et 4ème lundi de chaque mois de 13h30 à 15h. (sur rendez-vous au 02 98 53 95 90).

o L'OPAH

Accueil et renseignement du public à Morlaix Communauté

Accueil téléphonique au 02.98.15.32.32

Le Lundi, Mardi, Jeudi : 9h-12h et 14h-16h30,

Mercredi et vendredi : 9h-12h.

Accueil physique des propriétaires bénéficiaires de l'OPAH : Gilles Barnet, chargé d'opérations et Isabelle Marzin, assistante OPAH, vous reçoivent dans les bureaux de Morlaix Communauté au 2e étage de la Manufacture, 2B, voie d'accès au Port à Morlaix. Et sur le site de Morlaix Communauté, un espace réservé à l'OPAH :

www.agglo.morlaix.fr

o L'ADMR

L'ADMR Région de Morlaix recrute pour son antenne de Lanmeur. Des contrats en CDD, avec possibilité de déboucher sur un CDI, sont à pourvoir tout de suite.
Si le métier de l'aide à la personne et le contact humain vous intéressent n'hésitez pas à nous contacter !
L'antenne est ouverte tous les matins de 9h à 12h30.
Les après-midis sur RDV uniquement.
e-mail : rh@admr-regiondemorlaix.fr

o FRANCE ALZHEIMER

INFOS PRATIQUES ET PERMANENCES

o LE CDAS
Contact : 02 98 88 99 90

o LE CLIC - *Groupement Gérontologique du Pays de Morlaix*

Accueil téléphonique au 02.98.62.38.00 du lundi au vendredi de 9h à 12h - accueil@ggpm.fr

Permanences sur rendez-vous à Morlaix, St Martin des Champs, Carantec, Plougasnou, St Thégonnec.

o LA MISSION LOCALE

De nombreuses possibilités d'accompagnement peuvent être proposées par la Mission Locale (Garantie Jeunes, Accompagnement vers l'emploi ...) et son réseau de partenaires.

Pour rappel, cet accompagnement, ces conseils, ces orientations, sont totalement gratuits.

La Mission Locale est présente chaque jour de la semaine sur Morlaix, Landivisiau, St Pol de Léon, Cléder, puis sur des permanences régulières dans les communes de : Taulé, Carantec, Plouvorn, Sizun, St Thégonnec, Pleyber-Christ, Plourin-lesMorlaix, Plougonven, Guerlesquin, Plouigneau, Lanmeur, Morlaix.

La Mission Locale est présente à Lanmeur en mairie, les 2e et 4e mardis après-midis de chaque mois, de 14h à 17h. Sur RDV

o FRANCE SERVICES

Les agents France Services vous accompagnent dans vos usages informatiques quotidiens !

Agent itinérant France Services : *(démarches administratives)*
Gwen Bellec 07 87 73 52 61

Conseiller numérique : *(aide aux outils numériques, ateliers, Repair')*
Stéphane Pelot 06 13 18 21 79
stephane.pelot@conseiller-numerique.fr

ULAMIR-CPIE Salle Steredenn sur RDV

o CARTE GRISE

demarches.interieur.gouv.fr

o ALCOOLIQUES ANONYMES

Réunions les mardis soir à 20h30
www.alcooliques-anonymes.fr

Le lien Facebook du groupe des Alcooliques Anonymes de Morlaix
https://www.facebook.com/Alcooliques-Anonymes-Morlaix-Landivisiau-105355648708489

RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION DES CLÔTURES

Compte tenu de l'importance des clôtures sur la qualité des espaces communs, un effort d'harmonisation de ces ouvrages est demandé afin d'obtenir une cohérence de leur traitement.

Rappel : les clôtures sont soumises à déclaration préalable à déposer en mairie.

UN CONTROLE POURRA ETRE EFFECTUE A LA FIN DES TRAVAUX

La plantation de haies mono spécifiques sera évitée au profit de haie d'arbustes d'essences locales en mélange, d'espèces feuillues

Clôtures sur les voies ouvertes au public ou emprises publiques
Les clôtures ne sont pas obligatoires.

En présence d'une clôture, celles-ci seront constituées :
- De muret en pierres sèches n'excédant pas 1.20 mètre de hauteur ;
- D'une haie d'essences locales (cf. annexe du règlement) n'excédant pas 1.50 mètres de hauteur ;
- De murets enduits (hauteur : 0.80 mètre maximum) surmontés d'une grille métallique ou d'une balustrade en aluminium ou bois **le tout** n'excédant pas 1.50 mètres de hauteur en façade de rue.

Les palissades de panneaux de bois non accompagnés d'un muret sont interdites en limite de voies ou places, publiques ou privées.

- **Clôtures sur les limites séparatives**

Les clôtures sur les limites séparatives ne devront pas excéder 1.80 mètre de hauteur.

Elles seront composées soit :
- D'une haie d'essences locales, pouvant être doublée à l'intérieur du lot par un grillage
- D'un muret en pierre ou enduit doublé ou non d'une haie vive d'essences locales
- De murets traditionnels de pierres sèches
- De palissades en bois avec poteaux en bois
- De murets surmontés d'une balustrade ou d'une grille métallique 1,80m de hauteur en tout
- Clôtures de pierres debout.

BOÎTE À LIVRES

Pour offrir une alternative gratuite aux lecteurs qui se promèneront au parc de Kernitron une boîte à livres vient d'être installée, ouvrant ainsi les portes de la littérature à ceux qui le désirent, à ceux qui veulent échanger des coups de cœur, des livres. Plutôt que de les jeter, qu'ils les déposent dans cette boîte ouverte à tous.

Chacun pourra apporter ou prendre un livre.

Merci de respecter cet esprit de partage, chacun est responsable de la bonne tenue de cette boîte à livres.

Un rayon de soleil inondant le parc vous invitera à prendre un peu de temps pour lire pendant que les enfants s'amusent…

ETAT-CIVIL

OCTOBRE 2024

NAISSANCES

• **Illan JACOLOT**, né le 19, chez Florian JACOLOT et Héléna PAPE ;

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

• **Marie-Thérèse BREARD** vve **ISNARD**, 96 ans, le 1er ;
• **Anne Yvonne BERTHEVAS** vve **ROLLAND**, 103 ans, le 1er ;
• **Robert ALLAIN**, 97 ans, le 4 ;
• **Claude LE MITOUARD**, 74 ans, le 4 ;
• **Nicole GUY** divorcée **BOULANGER**, 76 ans, le 4 ;
• **Yvon LE FOLL**, 87 ans, le 6 ;
• **Simonne LE GALL** vve **SANNIER**, le 10 ;
• **Josiane LAVIS** vve **RIOU**, 77 ans, le 12 ;
• **Françoise RAOUL** vve **MONTILLAUD**, 99 ans, le 16 ;
• **Marie France MORLAIX** vve **LE GOFF**, 77 ans, le 18 ;
• **Hélène COLLETER** divorcée **CASSANY**, 81 ans, le 19 ;
• **Michelle LE SECH**, 90 ans, le 19 ;
• **Gérard FRANJUS**, 85 ans, le 31.

JANVIER 2025

NAISSANCES

• **Elya NEDELLEC VALENTIN**, née le 2, chez Dylan NEDELLEC et Lydie VALENTIN ;

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

• **Rémi CABIOCH**, 66 ans, le 1er ;
• **Jean Pierre LE JEUNE**, 85 ans, le 5 ;
• **Yvette STUM** vve **LEON**, 94 ans, le 12 ;
• **Léon LE GALL**, 86 ans, le 13 ;
• **Anne HUON** vve **VINAS**, 91 ans, le 15 ;
• **Jean JAOUEN**, 94 ans, le 19 ;
• **Odette DURTH**, 90 ans, le 20 ;
• **Daniel LAOT**, 65 ans, le 21 ;
• **Jean-Jacques VRAMMONT**, 77 ans, le 22 ;
• **Jean LE MONS**, 90 ans, le 23 ;
• **Nadine JEZOUIN** vve **ROLLAND**, 87 ans, le 30 ;
• **Yvon ESPRIT**, 59 ans, le 30.

NOVEMBRE 2024

NAISSANCES

• **Juliette REMEUR**, née le 2, chez Alan REMEUR et Marine HUON ;

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

• **Philomène LE SANN** vve **LE BIHAN**, 90 ans, le 2 ;
• **Gérard MOMIER**, 89 ans, le 11 ;
• **Anne Marie BOURHIS** vve **MARTRET**, 90 ans, le 28 ;
• **Geneviève VILLARD** vve **RICHARD**, 92 ans, le 29.

DÉCEMBRE 2024

NAISSANCES

• **Emma CAROFF**, née le 20, chez Mathieu CAROFF et Amélie-Enora OMNES ;

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

• **Jacques DINCHERADE**, 93 ans, le 1er ;
• **Solange TOQUER** épouse **MOAL**, 85 ans, le 5 ;
• **Jean SOULE**, 84 ans, le 6 ;
• **Jean François GUYOMAR**, 94 ans, le 8 ;
• **Sylvie DADU** vve **BOUILLARD**, 71 ans, le 13 ;
• **Lucien LE GOFF**, 71 ans, le 13 ;
• **Marguerite CADRAN** vve **POSTY**, 96 ans, le 14 ;
• **Marie SEZENNEC** vve **REDOU**, 93 ans, le 15 ;
• **Marie Pauline LE BRAS** vve **COADALEN**, 98 ans, le 15 ;
• **Marie-France LE JEUNE** épouse **FUSTEC**, 70 ans, le 18 ;
• **Jean KERBORIOU**, 84 ans, le 19 ;
• **Paul GLERAN**, 87 ans, le 20 ;
• **Marie ABRAHAM** vve **ROUDOT**, 89 ans, le 22 ;
• **Jacqueline GUEGUEN** épouse **URIEN**, 81 ans, le 25 ;
• **Michel TUDO DELER**, 71 ans, le 27.
• **Josette QUEGUINER** vve **CHARBONNIER**, 85 ans, le 31.

L'HIVER, POÈME DE RÉSIDENTS DE LA VALLÉE

A la fin de l'automne, l'hiver est en approche...
La Nature va se mettre en sommeil
Les arbres commencent à perdre leurs feuilles
Et les fruits secs se récoltent aux branches en abondance
Glands, noix et châtaignes sont alors recherchés !
L'hiver est là et les branches effeuillées attendent
Leur manteau de neige pour s'embellir autrement
Les oiseaux silencieux trouvent quelques graines à manger
Seules les poules caquettent à l'abri du vent brisant
L'écureuil inquiet a retrouvé son doux nid
Les enfants font un bonhomme de neige et ils rient
L'hiver est froid et la neige va rester de longs mois
Les champs, les forêts, les routes et les toits brillent d'étincelles
Le lac est glacé et les patineurs s'amusent
Les mains, bien au chaud, ont enfilé leur fourreau
Il faudra du temps pour que la glace ne s'use...
Le Printemps reviendra et en même temps nos ruses.

Catherine et Patrice, Résidents La Vallée

LE CONCOURS DE MISS GRAND MÈRE 2025

A l'Ehpad de Lanmeur 6 résidentes participent au concours de Miss Grand Mère 2025.

Elles ce sont rendues au lycée des métiers et UFA de Montbareil à Guingamp pour une une mise en beauté avec les jeunes apprenties coiffeuses.

Un bel échange intergénérationnel qui leur a permis une parenthèse de bien être.

Après une séance photos réalisée avec Angélique Photographie, les clichés sont mis en ligne sur une plateforme où chacun peut voter pour sa miss préférée.

https://missgrandmere.adnm.fr

Le projet : l'objectif est de mettre à l'honneur la coiffure et la personne âgée. Revaloriser l'estime de soi des personnes âgées en EHPAD. Ce projet leur apporte du rêve, du bien-être et du réconfort, tout en favorisant les liens intergénérationnels. Le concours se déroule sur photos prisent avant/après la mise en beauté, dans le respect de l'intimité et de la dignité des participantes.

AGENDA

MANIFESTATIONS À LA SALLE STEREDENN

Dimanche 13 avril 2025 :
Marché artisanal (ULAMIR-CPIE)

ULAMIR-CPIE PAYS DE MORLAIX-TRÉGOR

Animations nature

Grand public

Animation en Breton
Mercredi 16 mars 14h-16h30 :
• Oiseaux du bord de mer au Dourduff-en-mer - Plouezoc'h

Animations pendant les vacances de printemps
Mercredi 9 avril 14h-16h :
• Biodiversité aquatique et patrimoine à Trobodec - Guimaëc

Mercredi 9 avril 14h30-17h :
• Sortie oiseaux hivernants à Trégondern - St Pol de Léon

Jeudi 10 avril 14h-16h :
• Sur les traces de la loutre à Pont Menou - Plouégat-Guerrand

Jeudi 10 avril 20h-22h :
• Chauve souris au Grand Rocher à Plestin

Vendredi 11 avril 14h-16h :
• Photo nature - Départ Traon Nevez à Plouezoc'h

Lundi 14 avril 13h-15h30 :
• Coquillages et crustacés, les secrets de la marée basse à l'Îlot Saint Anne - St Pol de Léon

Mardi 15 avril 13h30-16h :
• Coquillages et crustacés, les secrets de la marée basse à Barnenez - Plouezoc'h

Mercredi 16 avril 14h-16h :
• Course d'orientation à Primel - Plougasnou

Jeudi 17 avril 14h-16h :
• Sur les traces des plantes sauvages. Cueillette guidée et cuisine à Pont Menou - Plouégat-Guerrand

Vendredi 18 avril 16h-18h :
• Balade contée à Trobodec - Guimaëc

LE CIRQUE À LÉON

Infos stage avril

Le Cirque à Léon organise aux vacances d'avril un stage de cirque dans lequel vous sera proposé de l'aérien (trapèze, tissu), de l'acrobatie, de la jonglerie et des équilibres sur objets (boule, rolla-bolla, échasses, monocycle).

Stage 6/12 ans de 13h30 à 16h30 du lundi 14 au vendredi 18 avril, tarif 105 € la semaine.

Séances parent/enfant (de 3 à 5 ans) de 10h30 à 12h le mercredi 16 et vendredi 18 avril, 20 €/séance par binôme.

Inscriptions sur notre site internet : www.cirquealeon.fr
Plus d'information à cirquealeon@gmail.com ou 06 73 47 92 64

VIE COMMUNALE
ECOLE DES 4 VENTS

Au retour des vacances de Noël, les élèves des classes de ce1-ce2 bilingue et CM1-CM2 ont entamé un cycle de 5 séances de handball. L'ensemble des séances a été assuré gratuitement par l'entraîneur, Vincent Gilmer. Ce dernier, entraîneur professionnel, a proposé une découverte des gestes et règles du handball à travers des ateliers et phases de jeux. Les enfants ont expérimenté les différents postes, se sont exercés au tir et ont appris à dribbler. Ils ont pu aussi constater la nécessité de s'entendre collectivement pour parvenir à gagner dans ce sport que la plupart n'avait jamais pratiqué. Une belle expérience sportive mais également de cohésion pour réussir !

En octobre, dans le cadre de leur projet d'année sur le thème de la mer, les élèves de maternelle-CP monolingues et bilingues se sont rendus à Locquirec pour découvrir la faune et la flore de l'estran au cours d'une matinée pêche à pied. L'occasion de sensibiliser les élèves au respect des animaux marins dans leur environnement. Cette activité menée par les animateurs de l'Ulamir a ensuite donné lieu à une redécouverte en classe des espèces découvertes sur le terrain, par le biais d'activités ludiques et d'observations à la loupe.

Dans le cadre du projet avec Son Ar Mein, les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont pu bénéficier de cours de gravure avec les plasticiens Valérie Guillet et Stéphane Callouet. Une classe a travaillé sur le thème des musiques et musiciens traditionnels et modernes. Les autres classes ont créé des gravures pour préparer l'affiche du Petit Festival de juillet 2025 sur le thème des légendes, du feu et de la glace. Les élèves ont pu dessiner, graver, encrer et faire les tirages de leurs gravures. C'était un projet très intéressant et instructif.

Les élèves de CE1/CE2 et CM1/CM2 se sont rendus à L'EHPAD le jeudi 19 décembre après-midi. Les enfants ont interprété et surtout partagé des chants de Noël avec les résidents. Les classes se sont réparties en trois groupes dans trois services de l'EHPAD. Elles ont chanté en français mais aussi en breton des classiques du répertoire de Noël que les résidents ont pour certains accompagné. Ce fut un temps fort d'échange intergénérationnel qui s'est conclu par le partage d'un goûter commun.

Dans le cadre du salon du livre de jeunesse "La baie des livres", à Saint Martin Des Champs", les GS-CP monolingues ont pu rencontrer Christelle Le Guen. Nous avions étudié 3 légendes bretonnes qu'elle a illustrées. Dans ces ouvrages, un personnage était récurent : Lug, le corbeau. Les élèves ont demandé à Christelle si elle travaillait avec des feutres, elle leur a expliqué qu'elle préférait utiliser d'autres moyens : la peinture, le fusain, etc... C'est ainsi qu'elle a proposé de nous apprendre à dessiner "Lug" au fusain. Les élèves se sont appliqués et ont expérimenté, ils étaient tellement concentrés qu'il n'y avait plus un bruit dans la classe !

Les GS-CP bilingues et monolingues ont participé à un cycle de 6 séances de vélo. Sébastien et Maxence, avec les enseignantes, ont proposé des ateliers visant à manipuler son vélo avec aisance. Nous avons ainsi appris à garer le vélo, respecter une trajectoire, s'arrêter à un endroit précis, circuler en étant attentif aux autres, céder le passage, etc... Les élèves y ont pris du plaisir et ont énormément progressé !

Les élèves de CM1-CM2 bilingues et monolingues se sont rendus à Pontgibaud, en Auvergne, au centre des Volcans, en classe de découverte. Les élèves ont découvert le volcanisme de la chaîne des Puys. Ils ont fait des randonnées autour du lac très impressionnant de Pavin, dans la vallée glaciaire de Chaudefour, sur la Cheire de Côme. Ils ont pu monter en train à crémaillère sur le Puy de Dôme, et ont visité le cœur du volcan de Lemptégy. La visite de Vulcania les a captivés. Les volcans n'ont plus de secrets pour eux ! Les élèves se rappelleront longtemps de ce séjour.

Depuis le mois de novembre, les élèves de la GS au CM2, s'entrainent à courir chaque vendredi sur le principe du Daily mile ; l'idée étant d'amener les enfants à se déplacer, en courant ou en marchant, pendant 15 minutes pour parcourir un mile (soit 1,6 km). Les enfants prennent plaisir à courir en binôme. Ils se motivent les uns les autres. C'est une activité très fédératrice pour les petits et les grands. Les enseignants prennent également part à ce défi ce qui motive les moins enthousiastes.

Deux musiciennes ont travaillé en résidence à l'école. Camille Aubret, violoniste et Sarah Van der Vlist, flûtiste sont intervenues, par le biais d'un projet avec Son Ar Mein de septembre à novembre. Tous les enfants ont pu les voir, les écouter et parfois danser avec elles. Elles ont élaboré un projet avec la classe des CM1-CM2 monolingues, sur le thème des danses traditionnelles de la Renaissance et de la transmission de ces dernières. Les élèves ont bien évolué lors de ce projet, ont développé leur écoute musicale, ont travaillé le rythme et les danses. Une restitution de ce projet a eu lieu le mardi 20 novembre à la salle Steredenn.
Au programme : concert des musiciennes (accompagnées d'Emmanuelle Huteau, chanteuse et joueuse de basson), saynètes, chants et danses bretonnes et de la Renaissance. Les élèves étaient ravis de se produire et la soirée s'est terminée par des danses partagées avec le public. C'était très convivial.

ECOLE DES 4 VENTS

En images

ECOLE DES 4 VENTS

ECOLE DES 4 VENTS

ACTIVITÉS MUNICIPALES DE LOISIRS

Tous les mercredis matin en période scolaire de 10h à midi, 35 enfants participent aux AML : Activités Municipales de Loisirs. Ces animations sont financées par la municipalité de Lanmeur.

La Mairie de Lanmeur a souhaité poursuivre l'aventure des TAP démarrée en 2013 afin de permettre aux enfants l'accès à des activités gratuites le mercredi. Ces activités artistiques, sportives ou culinaires doivent les aider à apprendre, favoriser leur réussite, et contribuer à leur épanouissement et à leur développement.

Cette année, à raison de 11 séances par atelier, ils découvrent la musique avec Michel Tallandier, le sport avec Etienne Do BoBI, et la cuisine-pâtisserie avec Isabelle Prouff la cantinière de l'école des 4 vents.

En musique, les enfants découvrent les différents instruments de musique, chantent, jouent, expérimentent….

Le groupe des plus jeunes (CP-CE1) a revisité la chanson du Telefon de Nino Ferrer et a même rajouté un couplet avec le prénom des enfants.

LE TELEFON

Nino Ferrer

Bernadette, elle est très chouette
Et sa cousine, elle est divine
Mais son cousin, il est malsain
Je dirais même que c'est un bon à rien.
Noémie est très jolie
Moins que Zoé, mais plus que Nathalie
Anatole, il est frivole
Monsieur Gaston s'occupe du téléfon.
Gaston y'a l'téléfon qui son'
Et y'a jamais person' qui répond
Gaston y'a l'téléfon qui son'
Et y'a jamais person' qui répond
Marie-Louise, elle est exquise
Marie-Thérèse, elle est obèse
Marie-Berthe, elle est experte
Par l'entremise de sa tante Artémise.
Edouard fum' le cigare
Et Léonard porte une barbe noire
Léontine fait la cuisine
Monsieur Gaston s'occupe du téléfon.

REFRAIN

Ezéchiel il est fidèle et Youenn c'est un capitaine
Et y'a Camille qu'est très gentille et y'a Ness qui a de la finesse
Et Yann sur sa bécane avec Mona qui fait du chocolat
Et Michel gratte les ficelles de sa guitare, qui n'est jamais en r'tard.

REFRAIN

P't'êtr' bien qu'c'est importont !

Crêpes, gougères, tarte aux poireaux, galettes des rois, croissants au jambon, pain d'épices, sablés de Noël, tarte aux potimarrons, samoussas, salade de fruits… Isabelle propose aux enfants des recettes savoureuses qui suivent les saisons et qu'elle adapte en fonction de leur âge et de leur niveau.

En sport, Etienne leur fait découvrir tout un tas de sports, collectifs ou individuels… gym, accrosport, volley ball, handball, basket, tir à l'arc, disque volant, et crosse canadien, athlétisme, ….
Vive les mercredis matins à lanmeur !!!

N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe du périscolaire de l'école des 4 vents
Tel : 02 98 67 58 51 - 06 28 30 97 63
Mail : periscolaire@lanmeur.fr

LE CLUB DES SÉNIORS

QUELQUES INFOS SUR LES SORTIES ET ACTIVITÉS DU CLUB …

• Crêpes Party et animations du 10/10/2024

• Espaces des sciences de Morlaix et déjeuner au « Mad Tapas » le 21/11/2024

• Journée au Domaine de Trévarez spectacle sons et lumières le 12/12/2024

• Nos jeudis au Club …

Notre Assemblée Générale a eu lieu le 16/01/2025 en présence de Mme le Maire Anne Catherine Lucas.

Un nouveau membre du bureau nous a rejoint Herveline Bourhis, elle assura la fonction de secrétaire adjointe et pour conclure cette journée nous avons dégusté la traditionnelle Galette !!!

APEL OGEC
Notre Dame de Kernitron

APEL OGEC DE KERNITRON

Découvrez les actions et événements qui font vivre notre école !

LE MARCHÉ DE NOËL

En novembre, les parents d'élèves se sont rendus à l'école pour accompagner les enfants dans la réalisation de créations pour le marché de Noël : photophores pour les maternelles, décoration de pots et rempotage de jacinthes pour les primaires.

Ces belles créations ont eu du succès au marché de Noël ! Les parents d'élèves ont également montré leurs talents lors de ce weekend : maquillage de Noël et réalisation des photos avec le Père Noël !

NOËL AVANT L'HEURE

Le mardi, les élèves se sont rendus au Cinéma Le Douron de Plestin : « Le grand Noël des animaux » et « Paddington au Pérou » ont ravi petits et grands.

La semaine s'est terminée par la célébration de Noël avec le Père Jean-Michel, suivie l'après-midi par le goûter offert par l'APEL et la visite du Père Noël et ses lutins.

SOIRÉE CRÊPES DU 1ER FÉVRIER

Soirée crêpes : une réussite !

Comme chaque année, notre soirée crêpes a connu un franc succès !

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur engagement, et à toutes les personnes venues déguster nos crêpes et partager ce moment chaleureux avec nous !

Sur la photo, Irène & Tess, à l'entrée, fières de tenir la caisse…

La relève de l'APEL est assurée !

Prochainement, à vos agendas

PORTES OUVERTES

Portes ouvertes de l'école – 29 mars 2025

Le samedi 29 mars, de 9h30 à 12h, l'école ouvrira ses portes pour accueillir toutes les familles souhaitant la découvrir.

L'équipe pédagogique et les parents d'élèves seront présents pour échanger, répondre aux questions et faire visiter les lieux. Une belle occasion de découvrir l'établissement, ses projets et son ambiance chaleureuse !

RECUP'FERRAILLE

Opération Récup' Ferraille – 26 Avril 2025
Le samedi 26 avril, de 10h à 17h, nous organisons une collecte de ferraille au profit de l'école et d'une belle cause : 50 % des bénéfices seront reversés à la Ligue contre le cancer.
Vous avez de la ferraille à débarrasser ? Apportez-la sur place ou contactez-nous au numéro joint pour un enlèvement à domicile.
Un geste solidaire et écologique, au service des enfants et de la recherche !

Le mot des enseignants

ZOOM SUR LE LABEL ECO-ECOLE

Notre école est fière d'être une Éco-École !

Dans ce cadre, les élèves du CP au CM2 ont participé à trois demi-journées d'animations avec Capucine Laur, éducatrice à l'environnement et au patrimoine de l'association Au Fil du Queffleuth et de la Penzé

Ces interventions ont permis aux enfants de prendre conscience des enjeux environnementaux et de devenir de véritables éco-citoyens :

- *Comprendre l'effet de serre et son impact sur la planète.*
- *Découvrir l'histoire du lin et la transformation des fibres en tissu.*
- *Suivre le tour du monde d'un jean et son coût écologique : 4000 litres d'eau pour produire le coton et un trajet de 1,5 fois le tour du monde avant d'arriver en magasin !*

Grâce à des jeux et activités ludiques, les élèves ont retenu les 4R essentiels :
Recycler,
Réutiliser,
Réparer
Réduire les déchets.

Une belle initiative pour sensibiliser dès le plus jeune âge et agir pour l'avenir !

DÉPISTAGE DES CANCERS
Centre de coordination Bretagne

MARS BLEU, MOIS DE MOBILISATION DÉDIÉ A LA PRÉVENTION ET AU DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER COLORECTAL

Se faire dépister, un geste essentiel !

Le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) de Bretagne vous rappelle pourquoi il est important de se faire dépister

Le cancer colorectal est un cancer fréquent dans la population (2e cancer chez la femme et 3e cancer chez l'homme en termes de fréquence) qui reste associé à une mortalité élevée en l'absence de diagnostic précoce.
Le dépistage permet de repérer un polype avant qu'il n'évolue en cancer ; il permet également la **détection précoce du cancer,** facilitant ainsi les traitements et augmentant les chances de guérison.
Détecté tôt, un cancer colorectal guérit 9 fois sur 10.

Dès 50 ans, un test de dépistage existe, à réaliser à domicile, tous les 2 ans

Ce test de dépistage consiste à rechercher dans les selles des traces de sang invisibles à l'œil nu.
Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous êtes invité(e) tous les deux ans par courrier de l'Assurance Maladie à consulter votre médecin traitant ou votre pharmacien, qui vous remettra un test à réaliser chez vous. Même si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez effectuer cette démarche.
Avant la remise du test, des questions vous seront posées sur vos antécédents personnels et familiaux, et sur la présence d'éventuels symptômes digestifs, afin de s'assurer que ce test vous concerne. En fonction de votre situation, d'autres modalités pourront vous être proposées. En cas de symptômes digestifs, il est recommandé de consulter votre médecin traitant.

Commandez votre test facilement en ligne !

Le test peut également être commandé en ligne sur le site monkit.depistage-colorectal.fr où un questionnaire déterminera si ce test est approprié pour vous selon vos antécédents.

Dans 97% des cas, le test est négatif et sera à refaire deux ans après.
En cas de positivité du test (3% des cas), vous serez orienté(e) vers un gastro-entérologue pour une coloscopie, un examen complémentaire qui permet de rechercher la cause de votre saignement.

Simple, rapide et gratuit, ce test peut vous sauver la vie

Le test consiste en un prélèvement unique au moyen d'un dispositif pratique et hygiénique, permettant de recueillir un très petit volume de selles. Le kit inclut une fiche d'identification à compléter, ainsi qu'une enveloppe T pour l'expédition gratuite du test et de la fiche d'identification au laboratoire d'analyses médicales dont les coordonnées sont indiquées sur l'enveloppe. Les résultats vous seront transmis ainsi qu'à votre médecin traitant. Le test et son analyse sont pris en charge à 100%, sans avance de frais. La consultation chez le médecin traitant est également remboursée dans les conditions habituelles par la Caisse d'Assurance Maladie et la complémentaire santé, de même que la coloscopie en cas de test positif.

Pour plus de renseignements, contactez le CRCDC Bretagne :

Antenne 29
02.98.33.85.10
antenne29@depistage-cancer.bzh

Antenne 22
02.96.60.83.00
antenne22@depistage-cancer.bzh

Assurez-vous que vos coordonnées sont à jour auprès de l'Assurance Maladie pour recevoir toutes les communications importantes.
site internet : https://depistage-cancer.bzh

CYCLOS RANDONNEURS DU TRÉGOR

C'est une association de cyclistes, créée à l'initiative de Roger Guéguen de Lanmeur.
Le but de ses adhérents est de pratiquer et d'encourager la pratique du vélo en général, en valeur sportive ou touristique.
Depuis septembre 1991, le président était Roger Guéguen qui voulant se retirer, est devenu à l'issue de l'assemblée générale du 15/11/2024 le président d'honneur.

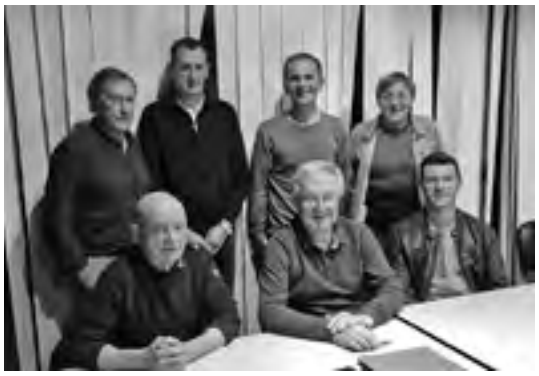

Un nouveau bureau a été constitué :

Président	Jean Marc Le Berr	Lanmeur
Trésorier	René Cognard	Locquirec
Secrétaires	Serge Rano	Morlaix
	Philippe Lucas	Lanmeur
Membres	Arnaud Le Jan	Garlan
	Lisette Le Berr	Lanmeur
	Pascal Le Bras	Plouégat Guerrand

Les adhérents sont au nombre de 50 cyclistes dont 4 femmes venant de Lanmeur et du Trégor.
Nous proposons 3 sorties par semaine : le dimanche, le mercredi et le vendredi avec un départ place de la mairie à 9h en hiver et 8h30 à partir du printemps.

Les sorties se font en trois groupes de niveau :
le groupe 1 sortie de 80 km environ en hiver à allure d'environ 30km/h
le groupe 2 sortie de 70 km environ à allure de 27 km/h
le groupe 3 sortie de 60 km environ à allure de 24 km/h

Un parcours est établi pour la sortie du dimanche par Arnaud Le Jan.
Il expédie aux adhérents, chaque semaine, en fonction des vents et de la météo un fichier d'accès au site du club.
Le mercredi, la sortie se fait dans le sens opposé sur le circuit du dimanche.
Le vendredi, les sorties sont toujours identiques soit sur le plateau Plouezoch St Jean, soit vers Taulé Carantec.

En dehors de ces sorties, les adhérents peuvent participer à des randonnées organisées par petits groupes suivant leurs affinités :
Vacances en Anjou, traversée des Alpes, La Bonne échappée la vie en rose, Montagne etc …
Pour cette année, le club a décidé d'investir dans des maillots au logo de Lanmeur afin de donner une unité aux différents groupes.

Pour participer, c'est simple : rendez vous place de la mairie au départ. Vous choisirez le groupe de votre niveau.

N'hésitez pas à contacter les membres du bureau, des connaissances pour vous intégrer dans ces groupes.
Coût de l'adhésion et de l'assurance : 40€ par an
Bonne année sportive à tous

Le président,
Jean Marc Le Berr 06 80 03 07 91

L'AMICALE DE GALOCHE SUR BILLOT

L'Amicale de galoche sur billot sera présente à la fête de Kernitron le vendredi 15 août 2025 pour une démonstration de son jeu traditionnel.

LE GROUPE PATRIMOINE DE L'ULAMIR-CPIE

Exposition 2025 de cartes postales anciennes

Le groupe patrimoine de l'ULAMIR-CPIE, comme l'année passée va présenter lors de la Grande Fête du 15 Août dans le Parc de Kernitron, avec la collaboration de Art Ty Kernitron, et aussi lors des Journées du Patrimoine en Septembre, une exposition de cartes postales anciennes ainsi que des photos représentant les activités de la vie courante, du début du siècle dernier jusqu'aux années 1950 ; (Paysages, bâtiments, travaux des champs, de la ville,…) et tout autres documents caractéristiques.

Nous souhaitons également mettre en avant la vie sociale de la commune « fêtes de classes, mariages, pardons,… » avec trombinoscope si possible.
Les visiteurs de l'année dernière ont aimé se retrouver ainsi que leurs connaissances sur les photos exposées, et pouvoir se remémorer leurs souvenirs, pour d'autres découvrir les anciennes coutumes et pour les plus jeunes beaucoup de questions sur un passé qui n'est pas si loin..
C'est pour cela que nous avons besoin de votre collaboration, en nous confiant les documents que vous possédez.
Nous espérons que vous répondrez nombreux à notre appel.
Après numérisation, les documents seront restitués à leurs propriétaires. Comptant sur votre solidarité pour ce projet, nous vous en remercions par avance.

Le Groupe Patrimoine

Contact :
groupepatrimoine.lanmeur@gmail.com
- ULAMIR-CPIE : Thomas BASSOULET - 02 98 67 51 54
cpie.pedagogie@gmail.com
- Accueil Mairie : mairie@lanmeur.fr

ARTS TY KERNITRON

Bonjour aux lectrices et lecteurs du Lanmeurlien.

Un grand merci à vous qui vous êtes venus nombreux, la Salle Stérédenn lors du marché de Noël 2024, pour découvrir les créations exposées et faire vos emplettes.

Un grand merci, aux créateurs, aux membres du conseil municipal de Lanmeur, aux employés des services techniques et administratif, à Coralie, à l'ULAMIR, à la Direction du SU et employés (pour les bonbons offerts aux enfants et adultes), aux Gendarmes et réservistes de la Gendarmerie, au groupe de chanteurs et musiciens de Plouezoc'h, au Sheriff et ses adjointes, au Père Noël, à tous les membres du conseil d'administration, à tous les bénévoles.

Depuis le marché de Noël, un fidèle bénévole nous a quitté brutalement. Un grand merci à toi Rémy pour ton aide précieuse lors des préparatifs, des marchés de Noël, et des fêtes du 15 août, et les lendemains.

L'année 2025, sera une nouvelle fois riche en évènements pour Arts Ty Kernitron.

Des expositions de peintures et sculptures seront programmées au Fournil des Arts.

Le 7 juin entre 9h et 10h, nous accueillerons sur le parc de Kernitron, les membres des Mécaniques anciennes de la baie de Morlaix avec de nombreux vieux tracteurs et motos. Vous pourrez découvrir ou redécouvrir de veilles mécaniques.

Le 15 août nous organiserons notre sixième fête sur le magnifique parc de Kernitron, avec toujours des nouveautés et des surprises. Vers 12h, un défilé de vieux tracteurs, vieilles voitures américaines et européennes traversera le centre bourg pour rejoindre le parc.

Il sera possible de déjeuner à compter de 12h30, en dégustant du kig ha farz, du cochon grillé, des burgers, des crêpes complètes, sans oublier les crêpes sucrées. (Il sera souhaitable de réserver)

Au cours de l'après-midi, il sera possible de danser avec le Groupe de danses bretonnes « « « Koroll Di Goroll » » » de Guimaëc, et le groupe de danse country « « « Black and White » » » de Plougasnou, (sur un plancher), et écouter des chants de marins avec « « « les voix du Kerne » » ».

Au cours de l'après-midi, nos amis des vieilles mécaniques de la baie de Morlaix feront des démonstrations avec un battage à l'ancienne. (Le blé a été semé et pousse bien).

Comme annoncé, il y aura une tombola avec en premier lot, un SOLEX de 1968, en parfait état.

Les membres du conseil d'administration, d'Arts Ty Kernitron, vous souhaitent, un bon printemps avec un peu d'humour.

Après presque 1 an d'investigation, nous l'avons enfin coffré ! Comme vous le savez, le Père Noël était accusé de ne pas avoir été assez généreux à Noël 2023 et d'avoir bâclé sa tournée. Il a été déféré devant le tribunal du Breizh Bro et a été condamné pour ses actes. Rassurez vous, il a été libéré avec mise à l'épreuve, et pourra donc faire sa tournée mondiale la nuit du réveillon. En espérant qu'il tienne rigueur des conseils du Sheriff, car en cas de récidive cela risque de lui coûter cher !

LE CLUB DE GRS

Le Club de GRS de Lanmeur a débuté une nouvelle saison début septembre avec toujours autant de passion et ses 52 gymnastes âgées de 6 à 21 ans réparties en 6 catégories : Eveil (6-7 ans), Initiation (8 ans), Circuit Jeunesse (9-10 ans), Honneurs 11-12, Honneurs 13-14 et les Grandes (15 à 21 ans).

Les cours de Gymnastique rythmique vont bon train dans la salle omnisports de Lanmeur à raison d'un ou deux entraînements par semaine selon l'âge et toujours dans un esprit sportif.

Gala de l'Epiphanie au Club de GRS de Lanmeur le samedi 18 janvier 2025 en présence de Madame Le Maire et de Manon Le Noir, candidate au concours de Miss Handi France.

Les compétitions :
5 de nos gymnastes ont participé au Championnat de France en Individuel les 25 et 26 janvier derniers à Landerneau.
En mars et mai prochain auront lieu les Championnats en équipes :
• Départemental le 16 mars à Lesneven
• Régional les 29 et 30 mars à LANMEUR
• National les 24 et 25 mai à Agen

Souhaitons BONNE CHANCE A NOS GYMNASTES !
pour relever ces nouveaux challenges et nous rapporter de nombreuses médailles !...

Evénements et dates à retenir pour le Club :
• Samedi 15 mars 2025 : Repas à emporter
(se rapprocher de nos gymnastes pour passer commande / distribution salle Steredenn en fin de journée)
• Samedi 28 juin 2025 : Gala de fin d'année (salle omnisports de Lanmeur)
• Et tout au long de l'année : ventes de vêtements, photos et calendriers …

Les nouveaux membres du bureau se mobilisent pour continuer à faire vivre le Club et tiennent à perpétuer cet esprit sportif et convivial au sein du Club en invitant les parents à participer aux actions menées et à apporter leur aide lors des manifestations…

Bien sportivement, le nouveau bureau du Club de GRS
Président : Yohann CLOAREC // Vice-Présidentes : Aurélie ROUZAULT et Coralie MAERTEN Secrétaires : Frédérique MARREC et Sabine RIVOAL et Caroline LE GLATIN, Trésorière.

TERRE D'ESPOIR

Vous pouvez déposer vos journaux, livres, pub, revues, annuaires, enveloppes, cahiers…

A EVITER ABSOLUMENT : papier kraft, papier sale, carton, cartonnette, textile, ordures ménagères, verre, plastique, CD, cassettes vidéo réservés à la déchetterie.
MERCI pour la cause de l'Aide à l'enfance gérée par l'association Terre d'espoir de Morlaix. Vous pouvez déposer les bouchons dans nos locaux qui seront pris en charge par l'association un bouchon, un sourire 29.

OUVERT tous les mardis 9h à 12h /Cinq conteneurs sont mis à disposition en dehors des locaux.
(Allée de boules bretonnes près de Steredenn)

FUDOSHIN KARATÉ DO TRÉGOR

Qu'est-ce qu'un entraînement de karaté ?

A la différence de la plupart des sports, le karaté peut se pratiquer sans compétition. Bien évidemment, lorsqu'il s'agit d'un loisir, peu importe le sport, il est possible pour le pratiquant de ne pas faire de compétition. Cependant, la réussite se mesurera généralement par un total de points, de buts marqués, quand bien même il s'agisse d'une rencontre amicale. En karaté traditionnel, pas de point, pas de perdant… Mais alors quel est le sens d'une telle pratique ?

En japonais, l'entraînement de karaté se dit « **keiko** ». Le mot « **keiko** » veut dire pratique, travail ; littéralement « **étude des choses anciennes** » ou encore « **regarder les choses du passé** ». Cela veut dire retourner sans cesse sur les formes héritées du passé pour y éprouver les sensations. Lorsqu'un pratiquant exécute un kata ou un kihon (mouvements codifiés), il ressent le rythme des déplacements, la coordination du souffle, les difficultés d'apprentissage... Il partage les sensations physiques déjà vécues par d'anciens pratiquants et assure par son apprentissage la continuité pour que de futurs élèves puissent expérimenter à leur tour. En ce sens il est un trait d'union entre le passé et le présent, un placement juste dans le temps et l'espace. Quand les sensations inondent la personne dans son entièreté, l'ego s'efface et le karaté rejoint l'enseignement du **Zen : « ici et maintenant ».**

Répéter des formes anciennes est aussi un renouveau. Le pratiquant adopte sans cesse un regard neuf sur ce qu'il fait. En japonais cela s'appelle « **mushin » : « l'esprit du débutant** ». En dehors de toute fausse humilité et souffrance assumée de répétition, le pratiquant cherche à se libérer de ses a priori et à ressentir chaque technique comme s'il s'agissait de la première fois. Il s'agit d'une recherche constante de joie afin de retrouver la saveur de l'émotion primaire, tel un nouveau-né qui découvre la mer ou la forêt pour la première fois.

Pour parvenir à ses fins, le pratiquant doit se mettre en quête de l'harmonie et l'éprouver. Il doit faire face aux difficultés de la technique, faire face à un adversaire et éviter de tomber dans la facilité en refusant le combat par manque de sincérité. Il doit trouver l'équilibre, tel un funambule qui s'ajuste sans cesse entre ses deux guides que sont l'art (l'expression de soi) et le martial (l'acceptation de l'adversité). Il s'agit de la voie du milieu, le juste alignement du corps et de l'esprit, exprimé par la formule japonaise « **ten chi jin » : « le ciel, la terre et l'homme** ».

Le karaté fait partie des **Budo** et s'appuie sur l'héritage spirituel des Samouraïs. Il n'a rien à voir avec la recherche de confrontations et de violence décomplexée. Le **Budo**, puise son enseignement dans la recherche d'union de l'apparente opposition entre la vie et la mort. Pour le pratiquant, il s'agit de s'assurer de détruire son ego (la mort) afin de retrouver la présence en l'instant (la vie). A ce titre nous pouvons citer les mots très justes du peintre Ricardo Cavallo : « Je me dis toujours qu'un tableau n'est pas fait pour faire joli. C'est une question de vie ou de mort, tout simplement. »

Pour terminer, le pratiquant ne doit jamais oublier de trouver l'accord entre son imaginaire et la réalité. « **karate wa keiko** » : « **le karaté c'est le keiko** ». Il faut avant tout s'entraîner, car toute cette poésie n'a de sens que si l'on s'assure de pratiquer en toute simplicité, régulièrement et avec envie.

Fudoshin Karaté Do Trégor

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024

En ouverture de séance, le Conseil Municipal valide le compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 04 juillet 2024.

URBANISME

La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur les propriétés suivantes :
La propriété bâtie, cadastrée AH 001, d'une superficie de 605 M2, au 23 rue des Ajoncs.
La propriété bâtie, cadastrée AB 124 et AB 125, d'une superficie de 34 et 124 M2, Rue Scoën.
La propriété bâtie, cadastrée AL 143, d'une superficie de 603 M2, 3 résidence des chênes.
La propriété bâtie, cadastrée AC 162, d'une superficie de 903 M2, 3 rue d'héllès.
La propriété bâtie, cadastrée AD 25, d'une superficie de 2 180 M2, 1 Rue de Tilliennou.
La propriété bâtie, cadastrée AK 101 ,d'une superficie de 2406 M2 , 2 rue Ty Pistel.
La propriété bâtie, cadastrée C 1082 et C 1084, d'une superficie de 1 052 et 53 M2, 1 Leur Vras.
La propriété bâtie, cadastrée AI 24, d'une superficie de 717 M2, située 16 A rue de Tyrien glas.
La propriété bâtie, cadastrée AL 41, d'une superficie de 264 M2, située 6 rue du terrain des sports.
Le Conseil Municipal dénomme le lotissement de la Rue de Poul an Od « Park Ar Chapel ».

Madame le Maire rappelle qu'une délibération de novembre 2021 a précisé que la commune était bénéficiaire d'un leg dans le cadre d'une succession bénéficiaire, dans la succession de Mr CARN François. Le leg est composé de biens immeubles (maison et de terres agricoles), de biens meubles et de liquidités. Dans le cadre des ventes par la commune de Lanmeur des biens dépendant de la succession de Mr François CARN, Madame le Maire rappelle qu'une délibération du 24.03.2023 a acté certaines ventes ;
Une nouvelle délibération est nécessaire pour vendre des terrains de Guimaëc.
Le Conseil Municipal donne au Maire pouvoir de signature tant pour le compromis que pour vente des biens ci-dessous désignés : Les vendeurs (Mr Roland CARN et la commune de Lanmeur) vendent à Mr AGNESE Philippe des parcelles de terres cadastrées C 306, C 1048, C 1049 et C 1052, situées sur Guimaëc à Pen Feunteun et Pen Feunteun Goarem Bihan.
Le Conseil Municipal va mettre 1 plaque et 1 arbre pour rappeler ce leg.

RAPPORTS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

L'entreprise SEE YOU SUN est venue présenter le projet d'ombrières photovoltaïques au Conseil Municipal du 04 juillet 2024.Une nouvelle réunion est prévue le jeudi 26 septembre pour finaliser le projet .

Le Conseil municipal valide les travaux pour l'église St mélar de la phase 2 Tranche 2 pour le volet 2 (2025-2026) avec le Conseil départemental. Une réunion est programmée le mardi 1 octobre 2024 à Bothsorel pour le Volet 1 pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à lancer une consultation pour choisir un Maitre d'œuvre pour les travaux à intervenir pour le remplacement du chauffage fioul de la Mairie.

BATIMENTS

Un fourgon FIAT DUCATO d'occasion a été commandé pour 1 montant de 17 159 TTC pour remplacer les véhicules volés.

L'église sera fermée au public du 20 septembre au 04 décembre 2024 suite aux travaux dans le chœur.

Le Conseil Municipal valide l'avenant 1 pour le lot 3 " Campanaire " à l'église suite à des travaux en plus pour la refonte de la cloche 2. Le coût supplémentaire est de 14 020 € HT et fait passer le marché initial de 45 666 € à 59 686 € HT.

La Maire rappelle qu'une procédure adaptée pour lancer les travaux à l'église ST Mélar de Lanmeur. (Phase 2-tranche 1) a été prise au CM du 29 juin 2023. Suite à une erreur matérielle, il convient de préciser la délibération prise initialement.

Le Maire expose aux membres de nouvelle assemblée qu'il y aurait lieu de lancer le dossier de Consultation des Entreprises et d'autoriser le Maire à lancer une procédure adaptée pour les travaux de l'église ST Mélar de Lanmeur, pour la phase 2, tranche 1.

Le Conseil Municipal autorise Le Maire à lancer une procédure adaptée pour les travaux à l'église ST Mélar de Lanmeur et l'autorise à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

La chapelle de Kernitron est ouverte partiellement dans la NEF. Suite à la réunion du 03 juillet 2024 avec la DRAC, représentés par Mme Jablonski et Mme Quéro, le Conseil est dans l'attente d'un devis demandé par la DRAC.

VOIRIE

Une réunion publique a été organisée le mardi 09 juillet à 19h, avec les riverains pour présenter l'esquisse réalisée par le cabinet ING de Landivisiau.

Une nouvelle réunion sera organisée pour présenter le projet définitif et lancer le Dossier de Consultation des Entreprises.

Des aménagements ont été faits en régie par le personnel Communal ont eu lieu sur les rétrécissements de chaussée dans la rue de Plouégat et sur le cheminement du chemin du Lapic. Le Conseil félicite les employés pour ces réalisations.

VIE SCOLAIRE
Les effectifs pour la rentrée scolaire 2024-2025 sont les suivants :
Ecole Publique : 151 élèves
Ecole ND Kernitron : 82 élèves
Collège : 329 élèves

PERSONNEL COMMUNAL
Le Conseil Municipal valide la création et l'adhésion au Groupement de commandes « formations hygiène -sécurité-petite enfance» de Morlaix Communauté afin de faire face à leurs obligations ainsi pour mener une action publique de qualité, les communes, pour proposer des actions de formation à leur personnel.

VIE ASSOCIATIVE - VIE SCOLAIRE
Le forum des associations s'est déroulé le 02 septembre et beaucoup de monde s'est déplacé. Deux associations extérieures étaient présentes.
Les membres CMJ vont se déplacer le 28 octobre à St Brieuc pour 1 congrès.
Le nouveau site internet a été présenté par les élus. Le nouveau site est plus fonctionnel. Un travail conséquent opéré depuis 2 ans.

FINANCES
Le Conseil Municipal valide une subvention de 3 910 € pour 46 élèves à l'école publique des 4 vents pour un voyage scolaire de 5 jours du 04 novembre au 08 novembre 2024 en au Auvergne pour les CM1 et CM2 de l'école publique.

Le Conseil Municipal valide une subvention de 786 € pour l'achat de papillons individuels destinés à égayer le bourg.

DIVERS
Une rencontre a eu lieu avec l'office public de la langue bretonne. Une présentation sera faite au prochain Conseil Municipal.
Le recensement des habitants de la commune de Lanmeur se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie.

Un pot est prévu le jeudi 26 septembre 2024 pour Viviane LE BIHAN qui était en CDD pour les remplacements de temps partiel à la Mairie.

Le repas des anciens est prévu le samedi 12 octobre 2024 à 12h à la salle Stéredenn.

Les emprunts concernant la réhabilitation de l'ancienne maternité en pôle médical se terminent. Les modifications suivantes sont désormais adoptées :
Concernant le bail professionnel signé avec la Mairie, le Maire informe que l'association des professionnels de professionnels de santé a donné congé au 28.02.2025.
Concernant le bail emphytéotique signé avec l'hôpital ; Le Conseil valide la résiliation du bail au 01.03.2025 avec l'hôpital de Lanmeur, et l'association des professionnels de santé va signer 1 bail emphytéotique avec l'hôpital.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024
Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 19 septembre 2024.

URBANISME
La commune n'exerce pas son droit de préemption sur les propriétés suivantes :
La propriété bâtie, cadastrée AC 162, d'une superficie de 903 M2, située 9 Rue d'Héllès.
La propriété bâtie, cadastrée AI 125 et AI 126, d'une superficie de 1 363 M2 et 601 M2, située 22 Rue de Tyrien Glas.
La propriété bâtie, cadastrée AC 1942, d'une superficie de 601 M2, située 5 citée Mahé.

SCOT DU PAYS DE MORLAIX
Le SCoT est un document de planification qui vise à programmer le nombre de logements et les équipements et services dont le territoire aura besoin à l'horizon de vingt ans, tout en préservant les milieux naturels et les ressources du territoire. C'est un document qui questionne les modes de vie des habitants, en cherchant à anticiper les attentes de demain. Pour cette raison, il est au cœur de problématiques du quotidien : comment se loger, se déplacer, se distraire, se soigner, où et comment consommer, etc. Pour mieux le comprendre, le Pays de Morlaix vous propose de participer à des balades de concertation ; vous pourrez y poser toutes vos questions . Ces balades seront coanimées par les équipes de l'ADEUPa Brest-Bretagne et du CPIE Pays de Morlaix-Trégor.
3 RDV sont programmés sur le pays de Morlaix :
- le mercredi 6 novembre 2024 de 14h à 16h30 - Balade de Locmélar
- le samedi 16 novembre 2024 de 10h à 12h30 - Balade de Roscoff
- le samedi 23 novembre de 10h à 12h30 - Balade de Lanmeur

Projet Eolien de Lanmeur :
Une rencontre a eu lieu avec la nouvelle entreprise SAB Wind Team qui remplace la société Syscom. Tous les recours ayant été purgés, le projet devrait être relancé en milieu d'année prochaine.

Le Conseil Municipal valide le déclassement d'une portion de voirie pour qu'elle fasse partie du domaine privé et prononcer sa désaffectation de l'usage du public d'une partie de la voie communale VC N° 41 sur 13 mètres et constate la désaffectation de la portion de chemin rural à l'usage du public.

RAPPORTS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Le bilan énergie et eau de la commune pour l'année 2023 sera présenté par Mr Le Breton d'HEOL le vendredi 6 décembre.

Le Conseil valide le projet Ombrières Photovoltaïques par l'entreprise SEE YOU SUN.

Un avis de publicité relatif à une occupation temporaire du domaine public à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée (article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques) sera lancé.

Le Conseil valide pour le volet 1 de l'année 2025 avec le Conseil Départemental l'aménagement de la rue de Poul an Od.

Des devis sont en cours pour le remplacement du chauffage fioul de la Mairie.

BATIMENTS

Le Maire informe le conseil Municipal que la Commune a soutenu le projet de pôle de santé depuis janvier 2013, en s'engageant pour la rénovation du bâtiment. Un projet qui permettait l'installation de professionnels de santé au plus proche de la population. La commune étant le porteur financier de la rénovation du bâtiment, le PSU versait un loyer couvrant les prêts et l'entretien du bâtiment, pour une durée de 12 ans. Au 1er mars 2025 la commune aura remboursé les prêts.

Après différents échanges avec l'association des professionnels du PSU (pôle de santé universitaire), la commune a proposé une diminution du loyer de 30 %, permettant ainsi de couvrir le PPI (plan pluriannuel d'investissement), tous les travaux et tout l'entretien étant à la charge de la commune.

Cette proposition n'a pas été retenue par le PSU, lors de son assemblée générale Cette dernière s'est prononcée en faveur de la reprise à son compte du bâtiment, en demandant la résiliation du bail à la date du 1er mars 2025, charge au PSU de contracter un bail emphytéotique avec le centre hospitalier.

Cette résiliation entraînera de fait, un désengagement complet de la Commune vis-à-vis du PSU. L'entretien habituel et les travaux seront donc à sa charge. La commune de Lanmeur est bien consciente de la richesse d'un tel équipement au service de la population, et souhaite que l'association des professionnels de santé continue dans ce sens, dans l'esprit du projet initial, une pratique coordonnée des soins.

Le Conseil Municipal valide la convention d'adhésion avec Héol pour les années 2024-2025 et 2026.

Le Conseil Municipal valide le déclassement (qui fait sortir le bien du domaine public à un domaine privé de la commune) et la désaffectation (qui a pour seul effet de faire cesser l'utilisation du bien domanial par le public ou le service public auquel ce bien est affecté) de l'ancienne Trésorerie de Lanmeur, 6 rue du Morlaix.

Le Conseil Municipal valide l'avenant 1 à la convention pour la fourniture d'énergie signée avec le collège. A compter du 01.01.2025, c'est le Conseil Départemental qui paiera les factures pour la fourniture de l'énergie au collège.

L'église est fermée au public du 20 septembre au 04 décembre 2024 suite aux travaux dans le chœur. Les travaux se terminent.

Un avenant 1 de + 4 321.60 € HT est validé pour le lot 1 « maçonnerie » avec l'entreprise NOVELLO qui fait passer le marché initial de 108 743 € à 113 064.60 €

Un avenant 1 et 2 au Contrat de Maitrise d'œuvre pour les travaux à l'église St Mélar de Lanmeur est validé. Ces 2 avenants sont sans incidence financière sur le montant initial du marché.

La chapelle de Kernitron est ouverte dans la nef au public. Des études complémentaires ont été demandées à l'Entreprise LE BER pour 1er assistance au diagnostic de la charpente de la tour pour 552 € HT (non compris rédaction du rapport).

VOIRIE

Un devis de 16 904€ HT est validé pour des travaux de voirie à Roz Ar Poten avec la SARL TP du Trégor.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Effacement réseaux basse tension, éclairage public et télécom - Rue de Kernitron - P83 Kerjose (ex P28 La Toupie).

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la Commune de LANMEUR afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Le Conseil Municipal accepte le projet de réalisation des travaux : Effacement réseaux basse tension, éclairage public et télécom - Rue de Kernitron - P83 Kerjose (ex P28 La Toupie) accepte le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation communale estimée à 21 900,00 €.

VIE ASSOCIATIVE et SCOLAIRE

Un atelier participatif pour le cadre de vie est prévu le vendredi le 06 décembre 2024 à 18 h en Mairie.

Le Conseil Municipal valide une subvention de 1 050 € pour diverses interventions dans le cadre du CMJ. L'association ULAMiR-CPIE Pays de Morlaix-Trégor au travers de son projet d'animation de la vie sociale, accompagne les CMJ des différentes communes, et cette dernière a sollicité et obtenu des subventions auprès du Conseil Départemental pour le festival des épouvantails dans le cadre du CMJ et le CMJ du canton de Plouigneau pour Garlan, Lanmeur, Plouégat-Guérand et Plouezoc'h (reversement de subventions versées par le Conseil Départemental).

Le CMJ est très actif ; il a participé à la banque alimentaire les 22 et 23 novembre, il a également été présent été présents au marché de Plouégat-Guerand pour présenter de l'artisanat et a participé à des séances d'animations avec les résidents de l'hôpital local.

Le voyage scolaire des enfants de l'école publique en Auvergne s'est très bien passé.

INTERCOMMUNALITE

Mme RANNOU catherine est désignée référente santé dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) du Pays de Morlaix, outil de coordination en santé, qui est en cours de renouvellement. Afin de poursuivre le travail engagé en matière de prévention, d'accès aux soins, et d'accompagnement des publics vulnérables, il parait essentiel de continuer à développer le lien avec les communes. L'objectif est de structurer nos politiques de prévention et de soins au service de nos concitoyens.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT du 17 septembre 2024 relatif au transfert des 7 équipements d'intérêt communautaire à Morlaix Communauté à compter du 1er janvier 2024 et autorise la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. La CLECT valide la prise de compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », inscrite à l'article 14 des statuts de Morlaix Communauté et la redéfinition de l'intérêt communautaire ont abouti au transfert à Morlaix Communauté des équipements suivants à compter du 1er janvier 2024 :

• Le Théâtre du Pays de Morlaix
• Le Pôle Culturel du Roudour à Saint Martin des Champs
• Le complexe de Langolvas incluant la Halle Jézéquel à Morlaix / Garlan
• Le Musée des Jacobins à Morlaix et ses annexes
• Le centre aquatique de Plouigneau
• La piscine de la Boissière à Morlaix
• La piscine de Pleyber-Christ

Dans le du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), un atelier est prévu le mardi 19 novembre 2024 à Lanmeur de 17h à 20h (après 2 sessions organisées dans les communes de Carantec et Plounéour-Menez en juillet dernier).

Morlaix Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un document de lutte contre le changement climatique, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
Dans le cadre de cette démarche, et afin de se former collectivement aux enjeux et aux causes du dérèglement climatique, nous proposons à l'ensemble des élus municipaux du territoire de participer à un séminaire "Fresque du climat" sur le mois de novembre.
Une fresque du climat est un atelier où les participants reconstruisent ensemble les mécanismes du changement climatique tel qu'expliqué dans les rapports du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).
Les objectifs sont de comprendre les causes et conséquences du changement climatique, d'avoir en tête les ordres de grandeur d'émissions et de discuter des solutions ou actions à mettre en place à notre échelle locale

DIVERS

Une rencontre conviviale est prévue le vendredi 22 novembre 2024 à 18 h 00 à la salle des mariages de la Mairie, pour les nouveaux habitants et les nouveaux-nés.

La commune va accueillir le festival "Les Rues en scène" le dimanche 31 août 2025.

Une rencontre a eu lieu avec l'office public de la langue bretonne. Une présentation sera faite au prochain Conseil Municipal

Le recensement des habitants de la commune de Lanmeur se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

Le repas des anciens s'est déroulé le samedi 12 octobre 2024 à la salle Stéredenn.

Une information a été présentée concernant le local de l'ancienne coiffeuse, Mme Clech.

Le Conseil Municipal valide la motion relative à la protection des élus locaux dans l'exercice de leurs fonctions ; En effet, à l'occasion du dernier Carrefour des communes, une réflexion a émergé concernant les conditions d'exercice de nos fonctions d'élus locaux, en particulier s'agissant des conflits d'intérêts.

Le Conseil Municipal valide la motion MERCOSUR contre la fragilisation du monde rural et de ses éleveurs ; L'association des maires ruraux de France a été sensibilisée dans de nombreux territoires par des éleveurs qui s'inquiètent du sort de leur activité économique en marge des échanges sur le Mercosur. La qualité alimentaire de la production agricole française ne doit pas être fragilisée par des accords qui mettraient nos agriculteurs dans une position difficile vis-à-vis d'un modèle économique déjà largement impacté. De plus, cet accord risque d'altérer la qualité alimentaire en raison d'intrants autorisés par d'autres pays, quand la réglementation européenne les interdit.

Le Conseil Municipal appelle l'ensemble des parlementaires et des responsables politiques français, le Premier ministre et le Président de la République, à ne pas ouvrir une brèche supplémentaire qui fragiliserait la vie de nos territoires ruraux et le gouvernement à avoir une attention particulière aux problématiques du monde agricole.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPALJEUDI 12 DECEMBRE 2024

Le Conseil Municipal valide le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 14 novembre 2024 en ouverture de séance.

Le Conseil Municipal à reçu Mme BRARD de l'Office Public de la Langue Bretonne afin de présenter la charte Ya d'ar Brezooneg. 2 240 villes sont déjà signataires en Bretagne.

URBANISME

La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur les propriétés suivantes :

Une partie de la propriété bâtie pour 230 M2 sur la propriété, cadastrée AC 136 d'une superficie de 2 471 M2 , située Rue de Pont Menou.

La propriété bâtie, cadastrée AC 90, d'une superficie de 672 M2, située 8 rue des champs.

La propriété bâtie, cadastrée AK 126 , d'une superficie de 926 M2, située 33 Rue de oul an Od,

La propriété bâtie, cadastrée AL 123, d'une superficie de 643 M2, située 1 Rue de Keravel Izella.

La propriété bâtie, cadastrée AL 41, d'une superficie de 1 214 M2, située 38 Rue de la libération.

La propriété bâtie, cadastrée AD 44, d'une superficie de 264 M2, située 6 Rue du terrain des sports.

Le Conseil Municipal valide le déclassement d'une portion de voirie de 217 M2 et sa désaffection à l'usage du public, aux abords de la parcelle cadastrée AI 161, au 21 rue des Aigrettes.

Une rencontre sera faite avec le notaire pour évoquer les obligations des parties concernées, pour permettre une répartition équitable des travaux entre les co-propriétaires en cas d'achat par la commune de l'ancien local de la coiffeuse Mme CLECH.

RAPPORTS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Les rapports annuels des délégataires pour l'année 2023 (Syndicat des eaux de Lanmeur, le prix et la qualité du servce public Assainissement collectif et la SPANC ont été présentés aux élus. Ces dossiers sont à la disposition du public au secrétariat de la Mairie.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander les suvbentions au titre de la DETR et le DSIL 2025. Les travaux pour l'église (Phase 2 tranche 2) concernant la flèche de l'église et les nouveaux travaux intérieurs en priorité 1; l'aménagement de la rue de poul an od et en priortié 2 et l'aménagement de voirie pour améliorer la sécurité l'école publique en prorité 3. Le bilan énergie et eau pour l'année 2023 a été présenté aux élus par Mr Le Breton d'HEOL Des surcoûts sont constatés à la salle de sports La température de certaines pièces sera réduite. Des économies ont été constatées sur l'éclairage public.

Un programme de remplacement des luminaires avec le SDEF (210 luminaires sur Lanmeur passeront au LED. Le montant des travaux s'élèvent à 16 842 € HT. La participation du SDEF sera de 25 %. Le gain énergétique est estimé à 24 25 KMH / an soit une économie annuelle de 5 530.14 € HT.

Le Conseil Municipal valide l'aménagement de la rue de Poul an Od au volet 1 pour l'année 2025 avec le Conseil Départemental.

La fermeture de l'église est prolongée du 05 décembre 2024 au 28 février 2025 suite à de nouveaux désordres de la charpente. Le Conseil Municipal autorise la Maire à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux (Phase 2-tranche 2) : sur la flèche et à l'intérieur de l'église.

Un avenant 1 pour le lot 2 « charpente » est validé avec l'entreprise DLB, suite à des désordres constatés lors de la mise en service du chemin de ronde dans les combles. Il convient de conforter les noues. Le coût supplémentaire de 27 535.25 € HT fait passer le marché de 99 831.46 € à 127 366.71 € HT.

La chapelle de Kernitron est ouverte au public dans la Nef. Des études complémentaires ont été réalisées par l'Entreprise LEBER. La Commune est dans l'attente des rapports de l'ABF et de la DRAC.

Le Conseil Municipal valide l'aménagement de la rue de Poul an Od au volet 1 pour l'année 2025 avec le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux d''aménagement de la rue de Poul an Od.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer le Dossier de Consultation des Entreprises pour les travaux de sécurité sur une partie de la rue du 19 mars 1962 (devant l'école publique).

Un atelier participatif pour la cadre de vie s'est déroulé le vendredi le 06 décembre 2024 à 18 h 00 en Mairie.

FINANCES

La commission Finances s'est tenue le jeudi 05 décembre 2024. Il n'y pas pas de modifications budgétaires à effectuer.

Le Conseil Municipal attribue une subvention exceptionnelle de 5 € par inscription à l'Association Pétanque et Loisirs, soit un montant total de 325 € pour l'organisation du Téléthon 2024.

Le Conseil Municipal approuve les modalités du dispositif d'attribution du fonds de concours « Modes Actifs » mis en place par Morlaix Communauté.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à liquider et à mandater des dépenses d'investissement en 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote du budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal approuve la convention 2025 avec les Genêts d'or pour une équipe de 4 ouvriers pour 18 157 € HT pour l'entretien des espaces vert.

Le Conseil Municipal approuve la convention de fournitures de repas l' école publique Un avenant tarifaire N°23 à la convention de prestations de service signé avec l'Hôpital Local de LANMEUR fixe le repas livré à 4.59 € pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal approuve la convention pour les logiciels Métiers avec berger Levrault pour une durée de 3 ans, de 2025 à 2027.

Le Conseil Municipal approuve la convention avec

Apogéa pour la maintenance informatique pour une durée de 3 ans, de 2025 à 2027.
Le Conseil Municipal valide le création de 4 emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2025 et fixe la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte.
Le Conseil Municipal fixe les tarifs avec L'APA pour la dératisation et le désourisation pour l'année 2025 pour un montant total de 3 098.08 € HT.

DIVERS
Une rencontre conviviale s'est déroulée le vendredi 22 novembre 2024 à 18 h à la salle des mariages de la Mairie, pour les nouveaux habitants et les nouveaux nés.
Le recensement des habitants de la commune de Lanmeur se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JANVIER 2025
Madame Le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 décembre 2024, lequel est adopté à l'unanimité des membres présents.

URBANISME
La Commune n'exerce pas son droit de préemption sur :
-La propriété bâtie, cadastrée AC 14, d'une superficie de 397 M2, située place Tanguy Prigent.
-La propriété bâtie, cadastrée AC 150, d'une superficie de 500 M2, située 14 rue de la libération.
-La propriété bâtie, cadastrée AB 91, d'une superficie de 227 M2, située 2 rue de Leurdanet
Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LANMEUR afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF. Le Conseil Municipal valide le projet de réalisation des travaux (éclairage public - Pose du matériel) du lotissement communal Castel Dour pour les tranches 1, 2 et 3 et accepte le plan de financement proposé par Madame le Maire et le versement de la participation communale estimée à 30 375,00 € pour la tranche 1, 23 125,00 € pour la tranche 2 et 10 125,00 € pour la tranche 3, soit un total de 63 625 € à la charge de la Commune.

RAPPORTS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS
Uune rencontre a eu lieu avec la Sous préfête de Morlaix le lundi 13 janvier en Mairie pour présenter la commune et les projets en cours.
Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente la propriété cadastrée AH N°45, à 300 000 € à la société DID, 43 Guerniclen 56 420 PLUMELEC, ou toute personne ou société pouvait se substituée à la société DID et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces relatives à cette affaire.
La fermeture de l'église est prolongée à fin mars 2025 suite à de nouveaux désordres de la charpente.
Le conseil Municipal valide l'avenant 2 pour le lot 2 « charpente » pour les travaux de restauration de la sonnerie et des travaux intérieurs à l'église avec l'entreprise DLB (phase 2 -tranche 1) et donne son accord sur cet avenant 2 de 10 992.02 € HT qui fait passer le marché initial de 99 831.46 € à 138 358.76 € HT pour le lot 2 « charpente », avec l'entreprise DLB (phase 2 -tranche 1) et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché, suite à des désordres constatés lors de la mise en service du chemin de ronde dans les combles. Un avenant 1 avait été acté le 12.12.2024 pour un montant de 27 535.25 € HT qui a fait passer le marché de 99 831.46 € à 127 366.71 € HT.
Le Conseil Municipal valide l'avenant 2 pour le lot 1 « Maçonnerie » pour les travaux de restauration de la sonnerie et des travaux intérieurs à l'église avec l'entreprise NOVELLO. (phase 2 -tranche 1), pour un montant de 30 838 € pour le lot 1 « Maçonnerie » suite à des travaux imprévisibles constatés lors de la mise en place du chemin de ronde dans les combles dans ce marché. Le coût supplémentaire de 30 838 € HT ferait passer le marché initial de 108 743 € à 143 902.60 € HT.
Un avenant 1 en date du 14.11.2024 avait été validé par le Conseil Municipal qui avait fait passé le marché initial de 108 743 € à 113 064.60 € HT.
Un courrier a été transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour demander de valider les travaux à intervenir pour permettre la réouverture de la chapelle de kernitron.
Madame Le Maire informe le conseil du projet d'une fermeture de classe sur Lanmeur. Une manifestation est programmée demain, place des otages, à Morlaix, pour soutenir l'ensemble des communes du Finstère qui sont concernées par des fermetures.

FINANCES
Le Conseil Municipal valide une subvention en solidarité avec Mayotte pour un montant de 500 €.
Le Maire expose aux membres de l'assemblée les motifs d'une demande de subvention exceptionnelle par l'Ulamir pour le groupe de chant. Ce groupe de chant permet d'animer la cérémonie des vœux de la commune et permet de créer du lien social dans la commune. Le Maire valide 250 € à l'Ulamir pour cette activité de chant.

DIVERS
Le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il a reçu une demande de prêt d'honneur formulée par une étudiante et décide de donner son accord pour l'octroi d'un prêt d'honneur, sans intérêt, d'un montant de 300 €.
Le recensement des habitants de la commune de Lanmeur se déroule du 16 janvier au 15 février 2025.

Retrouvez l'ensemble des Conseils Municipaux sur lanmeur.fr

Le Lanmeur lien
VILLE
Lanmeur
La campagne au bord de la mer